



RENTES GENEVOISES

COMMENT LIRE MON ATTESTATION FISCALE

2^e pilier

Police

Il s'agit du numéro de la police de prévoyance auprès de l'Etablissement

Prestations

La **Date de conclusion du contrat** est la date à partir de laquelle le contrat est entré en vigueur auprès de l'Etablissement

La date de **Début du droit à la rente** est la date du versement de la première rente prévue dans le contrat

La date de **Fin du droit à la rente** est mentionnée uniquement dans le cas d'une rente d'invalidité et d'une rente d'enfant. Elle est la date du dernier versement prévue dans le contrat

Les **Rentes perçues** représentent le montant total des rentes versées pendant l'année fiscale écoulée. Ce montant doit être déclaré à l'Administration fiscale.

Les rentes du 2^e pilier sont imposées à 100% sur le revenu

La fiscalité des produits peut varier d'un canton ou d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du preneur d'assurance de s'assurer de la fiscalité applicable dans son cas particulier



Monsieur
Gilbert Exemple
Avenue du Lignon 62
1213 Le Lignon

ATTESTATION FISCALE

Genève, le ...

● **Police n° XX.XXX.XX.X.XX.XX**
2^e pilier

● **Prestations**

Police de libre passage

Date de conclusion du contrat	01.12.2002
Début du droit à la rente	01.02.2010
Rentes perçues	CHF 12'824.60

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, cette attestation est considérée comme acceptée.

Attestation sans signature

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17 info@rentesgenevoises.ch
F +41 22 817 17 50 www.rentesgenevoises.ch

Sécurisation de patrimoine depuis 1849